



fouille de casier sans fondement

Par **nerdan**, le **26/12/2012** à **18:39**

bonjour je m'adresse a vous car je suis dans une situation epineuse , a savoir qu'a l'heure je suis heberge dans un centre de la croix rouge sur villejuif , il y as quel que jour alors alors je discutais avec un ami sur les droits que nous posedons de refuse une fouille de nos armoire sans aucun motif legal , c'est a c moment q'un des animateur m'as conspuer en me retorqueant qu'il avait le droit de le faire sans mon autorisation ni ma presence et que si je refusais ont pouvais toujours regle en tete a tete la sortie de son travail , sur ce j'ais fait une main courant pour nuisance diverse mais il se trouve que sa hierarchie le protege en affirmant qu'ils ont tout les droits ,a savoir que le comissariat m'as deconseiller de deposer une plainte sous pretexte que la plaint serais classe sans suite et qu'ils n'y avait pas assez d'element pour pouvoir le faire , que puis je faire pour me faire entendre et faire respecte mon droit d'etre un etre humain et non un chien sous pretexte que je suis un sdf , par avance je vous remercie de votre reponse et je vous souhaite de bonne fetes
merci